ETUDE DE MAÎTRE Fodé TOURE Junior
Ancien Greffier Civil, Correctionnel, d'Instruction,
et Parquet Huissier de Justice près les juridictions
de Conakry Tél : 64 – 58 – 65 - 50

Pièce n°

SIGNIFICATION

DE LA MAIN LEVEE

L'an deux mille dix
Et le 18 octobre à 8h 30mn à 12h 55mn

A la requête de monsieur Alsény BANGOURA Directeur de l'Hôtel Niger et Directeur des Etablissements Alseny BANGOURA Associés ayant pour conseil Maitre Paul Yomba KOUROUMA, Avocat à la Cour élisant domicile en l'étude de l'Huissier de Justice sous signé

J'ai, Maitre Fodé Touré Junior, Huissier de Justice près les Juridictions de Conakry ;

Et agissant en vertu de l'Arrêt, Civil N0 53 du 27 ... 2009 rendu par Madame la Présidente de la deuxième chambre Economique de la Cour d'Appel de Conakry revêtu de la formule exécutoire,

ORIGINAL

Signifié et en tête de celles des présentes, remis et laissé à :

1* La Banque centrale de la République de Guinée (B C R G) en ses bureaux où étant et parlant à : Monsieur Sylla Mohamed Seydou chef Service organisation B.C.R.G
8/10/10 Legalisé et reçu copie et a Vue l'original

2* La Direction du Patrimoine Bâti Public en ses bureaux où étant et parlant à :

3* L'Agence Judiciaire de l'Etat en ses bureaux où étant et parlant à : Madame
18/10/10 1er Conté Secrétaire Laquelle a reçu copie et a Vue l'original

COPIE

De l'Exploit de la main levée du Procès verbal de Saisie Attribution de créances pratiquée par mon ministère le 1er Octobre [illegible] compte de la Direction générale du Patrimoine Bâti Public [illegible] est nulle et de nul effet .

TRES IMPORTANT

Leur déclarant que cette signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Et à ce qu'ils n'en ignorent je leur ai étant et parlant comme dessus, remis et laissé copie du procès verbal et celle de l'Exploit dont le coût est de 75000FG.

L'Huissier de Justice

ETUDE DE MAITRE [illegible] HUISSIER DE JUSTICE